

Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
départemental de l'Ain

Réunion du 16 mars 2017

Avis	Suites données par l'administration
<p><b>Avis n° 1</b></p> <p>Le CHSCT de l'Ain observe que le CHSCT de la Loire va mettre en place un suivi des préconisations émises dans le cadre des visites. Sur la base du vademécum ministériel sur les Risques Psycho-Sociaux, le CHSCT de l'Ain réitère donc sa demande qu'un bilan annuel des visites et de leurs préconisations puisse être dressé chaque année, et présenté en séance par l'employeur.</p>	<p>Le CHSCTD réalise à intervalle régulier des visites dans les écoles, établissements ou services relevant de son périmètre. Ces visites donnent lieu à un rapport qui est soumis au CHSCT et qui peut contenir des suggestions concernant les mesures de prévention pour la santé et la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des personnels. Ce rapport est ensuite communiqué au chef d'établissement ou à l'IEN de circonscription à qui il revient de s'en emparer et d'apprécier l'opportunité de la mise en œuvre des suggestions qui ont été émises. Celles-ci pouvant être présentées en conseil d'administration ou en conseil d'école.</p> <p>Présenter un bilan annuel des visites et suggestions entrerait dans le champ de compétence des visites d'inspection de l'ISST dont les préconisations sont suivies de mesures permettant de lever les points de non-conformité.</p>